

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Les pharmaciens d'établissements de santé posent quatre questions aux chefs du PLQ, du PQ et de l'ADQ

Montréal, le 11 mars 2007 – Souhaitant dénoncer la situation d'injustice que vivent les pharmaciens d'hôpitaux, l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) a transmis aujourd'hui aux chefs du Parti Libéral du Québec, du Parti Québécois et de l'Action Démocratique du Québec quatre questions :

« *Advenant votre élection comme chef du gouvernement :*

- *Allez-vous reconnaître le statut particulier des pharmaciens d'établissements qui détiennent une maîtrise et une expertise de pointe?*
- *Allez-vous accorder aux pharmaciens d'établissements, au minimum, la parité de rémunération avec le secteur privé en comblant l'écart de 25 à 40 % qui existe actuellement?*
- *Quels autres moyens allez-vous prendre pour contrer l'exode vers le secteur privé et régler la pénurie de quelque 200 pharmaciens au sein du réseau public de santé?*
- *Vous engagez-vous à tenir, dans les meilleurs délais, une commission parlementaire sur l'avenir des professions de la santé? »*

Voici le texte intégral de cette lettre :

*Monsieur Charest,
Monsieur Boisclair,
Monsieur Dumont,*

Les 1250 pharmaciens d'établissements de santé vivent une injustice qui doit cesser. Ils détiennent pour la plupart un diplôme de deuxième cycle universitaire en pharmacie d'hôpital et ont généralement développé une expertise dans au moins un secteur de pointe comme l'oncologie, l'urgence ou les soins intensifs. Mais leur profil et leur expertise distincts ne sont nullement reconnus au plan rémunération. Ils gagnent de 25 à 40 % moins cher que leurs collègues salariés des pharmacies privées desquels aucune formation de deuxième cycle n'est exigée. Ils travaillent dans un milieu complexe, où les interactions avec les autres professionnels de la santé sont nombreuses, les situations de traitement plus risquées, la pharmacopée très sophistiquée.

Depuis la fusion d'établissements en centres de santé et de services sociaux (CSSS), le nombre de patients confiés à un même noyau de pharmaciens s'est accru, avec l'ajout de clientèles des CLSC et des CHSLD où les pharmaciens n'étaient pas toujours présents avant. De plus, les pharmaciens qui oeuvrent dans les hôpitaux universitaires enseignent à tous les étudiants du baccalauréat en pharmacie, que ceux-ci se dirigent ou non vers une pratique en milieu hospitalier.

Les pharmaciens d'établissements travaillent de longues heures. Ils doivent composer avec une situation de pénurie qui est frustrante et stressante puisqu'elle les force à délaissier le volet le plus important de leur travail. Ils doivent abandonner leurs fonctions aux seins des unités de soins spécialisés, pour n'accomplir que la partie à plus faible valeur ajoutée de leur travail, soit la validation des ordonnances et la distribution des médicaments.

Cette situation présente des risques pour la qualité des soins aux patients, coûte cher au système en inefficiences et éloigne les candidats à la pratique. Chaque année, des pharmaciens d'expérience quittent le réseau pour de meilleures conditions de travail dans le secteur privé. Moins de cinquante bacheliers en pharmacie s'inscrivent annuellement à la maîtrise en pharmacie hospitalière, alors que 70 places sont offertes, programme de bourses à l'appui! Selon nos plus récentes données, la pénurie se chiffre actuellement à au moins 16 % au Québec.

Pourtant, la solution paraît évidente : il faut être en mesure de ramener en milieu hospitalier des pharmaciens qui ont quitté le réseau pour un poste en pharmacie privée. Devant la gravité de la situation, nous avons quatre questions à vous poser :

Advenant votre élection comme chef du gouvernement :

- *Allez-vous reconnaître le statut particulier des pharmaciens d'établissements qui détiennent une maîtrise et une expertise de pointe?*
- *Allez-vous accorder aux pharmaciens d'établissements, au minimum, la parité de rémunération avec le secteur privé en comblant l'écart de 25 à 40 % qui existe actuellement?*
- *Quels autres moyens allez-vous prendre pour contrer l'exode vers le secteur privé et régler la pénurie de quelque 200 pharmaciens au sein du réseau public de santé?*
- *Vous engagez-vous à tenir, dans les meilleurs délais, une commission parlementaire sur l'avenir des professions de la santé?*

Nous souhaitons connaître vos réponses dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,

Francine Lussier-Labelle

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard
Sphère Communication
Cell.: (514) 718-4811 Bur.: (514) 286-2772, poste 10